RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260313-2026_15-DE
Reçu le 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	14
• votants	14
• absents	
• exclus	

De la commune d'Albas

DELIBERATION N°2026-15

Séance du 13 mars 2026 à 20 heures 30

Date de convocation :
06 mars 2026

Date d'affichage :
06 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Travaux supplémentaires concernant le Lot N°5 - Plâtrerie pour la réhabilitation des appartements situés rue du Pal

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Marie-France QUÉBRIAC, Alicia MATHIS, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ, Daniel ROUDIÈRE.

Secrétaire de séance :

Mme DESTAMPES Monette

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la démolition de certaines parties de doublages non prévues dans le marché initial de travaux, il apparaît nécessaire de réaliser des cloisons de doublage supplémentaires afin d'assurer la bonne finition de l'ouvrage.
Il précise que ces prestations, non incluses dans le marché initial, donnent lieu à la présentation d'un devis complémentaire par l'entreprise OLIVEIRA, titulaire du marché.

Le montant de ce devis s'élève à 4 500 € HT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'approbation de ce devis complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de cloisons de doublage supplémentaires rendues nécessaires par la démolition des ouvrages existants non prévue au marché initial ;

- Valide le devis complémentaire présenté par l'entreprise OLIVEIRA, titulaire du marché, pour un montant de 4 500 € HT ;

AR Prefecture
046-214600017-20260313-2026_15-DE
Reçu le 26/03/2026

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document afférent à cette décision
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 23 mars 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)